



ONU  HABITAT



MADAGASCAR : PROFIL URBAIN D'ANTANANARIVO



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: HS/056/12E

ISBN Number: (Series) 978-92-1-132023-7

ISBN Number: (Volume) 978-92-1-132472-3

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org



ONU  HABITAT



MADAGASCAR : PROFIL URBAIN D'ANTANANARIVO

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	11
FINANCES MUNICIPALES	12
FONCIER	14
BIDONVILLES	16
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	18
ENVIRONNEMENT	20
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	23
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	25
SERVICES URBAINS DE BASE	28
SÉCURITÉ URBAINE	32
PATRIMOINE CULTUREL	34

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popula-

tion mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

MADAGASCAR



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

La ville d'Antananarivo, située dans les hautes terres centrales de Madagascar, culmine à 1 300 m d'altitude. Elle est localisée entre 18°55' de latitude sud et 47°32' de longitude. Sa superficie est de 86,4 km². Elle dispose d'un climat tropical caractérisé par des hivers frais et très secs et des étés doux et pluvieux. Administrativement, la ville est la capitale de Madagascar, chef-lieu de la région Analamanga, du district d'Antananarivo-Renivohitra et de la commune urbaine d'Antananarivo. La ville est divisée en 6 arrondissements.

En 2009, la population était estimée à 1 500 000 habitants, et elle devrait atteindre 1 800 000 habitants en 2011. La cause principale de cet accroissement démographique semble être l'exode rural qui s'est accéléré du fait des difficultés économiques que connaissent les campagnes.

GOVERNANCE

Depuis une quinzaine d'années, le contexte politico-économique est marqué par des réformes en vue d'améliorer les conditions de vie des populations. La loi sur la décentralisation fait de la région et de la commune des collectivités décentralisées. Antananarivo est classée « commune urbaine ». Selon la loi N° 94-009 du 26 avril 1995 et le décret N° 96-168 du 6 mars 1996, elle bénéficie d'un statut particulier.

La commune urbaine est administrée par le maire et son personnel. Elle est dotée d'outils et de services de planification assez diversifiés, mais leur efficacité demeure limitée. L'afflux massif de population à la recherche d'une terre, d'un logement ou d'un lieu pour travailler, combiné à la faible connaissance des normes en termes d'aménagement urbain, sont autant de facteurs qui entravent la mise en œuvre efficace du Plan d'urbanisme directeur.

Cette situation rend la gestion municipale de l'espace urbain difficile et entraîne la prolifération de constructions non autorisées et l'occupation anarchique des espaces publics. Ces problèmes sont souvent amplifiés par l'alternance rapide des dirigeants à la tête de la commune, conduisant parfois à la rupture d'efforts déjà entrepris.

FINANCES MUNICIPALES

Les ressources financières d'Antananarivo sont très en deçà des besoins de la ville, surtout en matière d'investissements. Le budget communal comparé à la taille de sa population, révèle une situation financière assez problématique. La faiblesse des finances s'explique par :

- des frais de fonctionnement très élevés dus à la lourde charge du personnel ;

- les recettes non fiscales qui constituent encore la principale source financière pour la commune ;
- l'insuffisance de la fiscalité foncière.

FONCIER

Dans la capitale malgache, le droit à la propriété pour tous les citoyens est garanti et protégé par la loi. Cependant, l'accès à la terre et à la sécurité foncière est de plus en plus difficile. La ville d'Antananarivo est surpeuplée et les demandes d'acquisition de terres demeurent bien trop nombreuses pour l'offre disponible. Pour cette raison, les zones non constructibles sont occupées de façon spontanée et anarchique générant des bidonvilles. En réalité, la municipalité éprouve des difficultés à faciliter l'accès à la propriété foncière sécurisée pour les raisons suivantes :

- Le Plan d'urbanisme directeur est inadapté ;
- Les données statistiques fiables dans le domaine foncier ne sont pas disponibles ;
- Les compétences techniques de la municipalité en matière d'octroi des terres restent limitées ;
- Aucune politique foncière explicite n'existe.

BIDONVILLES

Malgré les actions entreprises par l'État, un type d'habitat non planifié et très souvent précaire prolifère dans les zones informelles. Il résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs :

- La précarité financière des populations ;
- L'insuffisance de l'offre de logements ;
- L'inadéquation des cadres politiques et juridiques qui entrave la maîtrise de l'urbanisation à Antananarivo.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

La ville ne dispose pas d'un cadre réglementaire spécifique dans le domaine de l'équité entre les sexes. Les décideurs et les acteurs travaillant dans ce domaine s'appuient principalement sur la Politique nationale de la promotion de la femme, élaborée en 2000. À Antananarivo, les discriminations sont courantes, les femmes subissent, en effet, toutes sortes de violences : physique, psychologique, économique ou sexuelle. Contrairement aux hommes, elles ont moins accès au crédit et l'acquisition de la terre est conditionnée par leur capacité financière. Ceci rend les femmes plus vulnérables à la paupérisation. Par ailleurs, la présence de la femme aux postes de décisions reste très faible, même si leur niveau d'éducation le leur permettrait.

ENVIRONNEMENT

Dans la ville d'Antananarivo, la question de la protection de l'environnement urbain se pose de plus en plus. La forte pression exercée par une population toujours plus nombreuse, sur des sols urbains déjà saturés, préoccupe de plus en plus les autorités et les défenseurs de l'environnement. Les capacités humaines et techniques sont insuffisantes et ne permettent pas de surveiller efficacement les espaces à protéger et contribuent indirectement à la dégradation de l'environnement de la commune. La quasi-absence d'espaces verts, les insuffisances dans la collecte des déchets solides (ménagers et industriels), le déversement non contrôlé des eaux usées en pleine nature et la pollution atmosphérique sont autant de problèmes qui s'imposent comme des défis à relever par les autorités pour un développement urbain durable.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Nombreux sont les habitants d'Antananarivo qui vivent sous la menace d'incendies, d'inondations et d'éboulements. La population des quartiers défavorisés est généralement la plus touchée par ces fléaux. Dans leurs tentatives de réduction des risques de catastrophes, les autorités se heurtent à l'insuffisance de moyens (financiers, matériels et humains) pour prendre des mesures appropriées afin de réduire les effets des catastrophes sur les populations et améliorer, par la même, le cadre de vie des citoyens.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Principal centre d'attraction des activités économiques de Madagascar, Antananarivo dispose d'un environnement propice à l'implantation de grandes entreprises. En 2010, 60 % des structures créées dans le pays l'ont été dans la capitale, la majorité exerçant dans le secteur tertiaire, et plus précisément dans le commerce. Bien que la ville possède de nombreux atouts, plusieurs facteurs conjoncturels et structurels ralentissent le déve-

SERVICES URBAINS DE BASE

L'accès aux services urbains de base demeure un problème tant pour la population urbaine que pour les autorités de la ville. La distribution spatiale en eau reste inégale entre les arrondissements et ne tient pas suffisamment en compte les densités de population. De même, la production et la distribution de l'électricité nécessitent des efforts, non seulement pour développer le secteur industriel, mais aussi pour répondre aux besoins des populations défavorisées. Ces dernières ont très souvent recours aux branchements illicites (39,21 % des ménages) pour satisfaire leurs besoins.

Les secteurs tels que la gestion des déchets, l'assainissement et les transports urbains sont assurés de façon plus ou moins efficace par la municipalité, en partenariat avec d'autres institutions. Des mesures doivent être prises dans le sens d'une urbanisation durable.

SÉCURITÉ URBAINE

À Antananarivo, les problèmes liés à l'insécurité en milieu urbain deviennent de plus en plus inquiétants, et ce, en dépit des efforts entrepris par l'État via le ministère de la Sécurité intérieure. En fait, le taux de présence policière, dans certaines zones, est négligeable. Entre 1994 et 1998, il y avait entre 8 à 12 policiers pour 10 000 habitants, la moyenne devant se situer autour de 15 policiers pour 10 000 habitants. Beaucoup reste donc à faire dans ce domaine. Toutefois, en l'absence d'une véritable politique de lutte contre l'insécurité de la part de la municipalité, on assiste à la prolifération d'agences ou de sociétés privées dans le secteur de la sécurité.

PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel matériel et immatériel de la capitale malgache est très riche du fait de la grande diversité culturelle de Madagascar. Il se compose principalement de sites, monuments et de traditions liées aux

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_18868

